



ANNEXE I

CONCOURS SCOLAIRE



« MEMOIRE COMBATTANTE »

à destination des élèves et apprentis
des filières technologiques et professionnelles
de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole

Règlement du concours

Le concours est organisé par l'Union Nationale des Combattants, 18 rue Vézelay 75 000 Paris.

Adresse internet : www.unc.fr/

I - Publics visés : Lycéens en formation initiale technologique, professionnelle, les Apprentis en CFA.

II - Thème du projet : La Grande Guerre a été qualifiée de guerre technologique et industrielle.

En fonction de votre filière vous êtes invités à trouver un thème lié à votre branche d'activité et à le mettre en exergue au travers des conséquences positives ou négatives sur les combattants et leurs familles.

III - Objet du Concours :

Préserver la mémoire des combattants de la guerre (14/18) et la transmettre aux jeunes Français.

- Axes de travail : faire le lien entre la filière de formation (métier) et la 1ère Guerre Mondiale sur un plan local et/ou national.
- Le tout sera présenté sous une forme originale audiovisuelle, animée de 5 à 7 minutes.

Le professeur, responsable de la classe participante, reste libre de choisir les démarches les plus appropriées à la compréhension, par les jeunes, de l'histoire de la période choisie (recherches, recueil de témoignages...).

Les élèves trouveront sur le site de la Mission « Centenaire » des éléments fondamentaux à la réalisation de ce projet :

<http://centenaire.org/fr/la-mission/la-mission-du-centenaire>

IV - Modalités de participation :

- Le concours est ouvert aux Lycées Technologiques, Professionnels, Agricoles et aux Centres de Formation des Apprentis.

- Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du département dont elles dépendent.
- Les départements transmettront les inscriptions au siège national de l'Union Nationale des Combattants, 18 rue Vézelay – 75000 PARIS.
- Toute participation est à but non lucratif.
- Les classes participantes autorisent l'utilisation totale ou partielle de leur travail.
- Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et le nom des établissements avec indication de la classe seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

V - Critère de sélection des travaux :

- Le document numérique animé, sera adressé au président du département d'appartenance qui le transmettra au siège national de l'UNC par courrier avec accusé de réception.
- Ce document, doit représenter le travail de tous les élèves, le projet doit mobiliser l'ensemble de la classe.
- Le travail accompli sera apprécié au travers de cinq grands thèmes : la qualité HISTORIQUE, de la qualité ARTISTIQUE, de la COMPREHENSION, de la REALISATION et de la PARTICIPATION.

Les raisons ayant guidé le choix du thème et son cheminement dans la réalisation du travail, seront exposés dans un texte en introduction par le professeur.

Nota : Les candidats non retenus par le jury national seront récompensés par le président du département d'appartenance lors d'une manifestation « centenaire UNC ».

VI - Jury :

Le jury est composé :

- le président national de l'UNC ;
 - le président de la commission « Centenaire » ;
 - la secrétaire de séance de la commission « Centenaire » ;
 - le secrétaire du « concours » ;
 - la rédactrice en Chef de la Voix du Combattant de l'UNC ;
 - le président de la commission UNC « Mémoire et Civisme » ;
 - un opérateur de l'Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPA-D) ;
 - un représentant de l'Office National des Anciens Combattants et Veuves de Guerre (ONACVG) ;
 - un conseiller pédagogique et historique de la Mission centenaire ;
 - un enseignant retraité de l'Education nationale.
- En cas d'égalité de vote, la voix du Président est prépondérante.
 - Les décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours.
 - Les classes lauréates seront informées par courrier.

VII - Calendrier du concours :

- Avril 2017, prises de contact par les départements,.

- 1ere quinzaine de septembre 2017, 2ème contact auprès des Etablissements par les départements UNC; résultat de l'accueil de la proposition de concours ; intentions de participation.
- Du 1er novembre au 15 novembre 2017, inscription au concours auprès de la fédération UNC départementale.
- Le 15 novembre 2017, clôture des inscriptions. Liste des Lycées participant au concours à transmettre au siège national.
- De septembre 2017 à mi-mars 2018, travail de recherche.
- Du 15 mars au 20 mars 2018 réception des travaux et examen des documents par le jury départemental.
- Le 31 mars 2018, clôture de dépôt des documents au siège national.
- Du 1 au 15 avril 2018, examen des documents par le jury national.
- Mi-avril 2018, annonce des résultats.
- Le 12 mai 2018, remise des récompenses aux lauréats nationaux.
- Après le 12 mai 2018, remise des récompenses aux départementaux lors d'une cérémonie « Centenaire UNC » organisée par le département.

Nota : Les élèves ou apprentis sont encouragés à participer à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1917 organisée dans leur commune. Ils pourront prendre l'attache de l'association de l'UNC locale pour s'impliquer dans la cérémonie (exemple : lecture des noms Morts pour la France, lecture de lettre de poilus, lecture d'un poème, chants).

VIII - Remise des prix :

- Le samedi 12 mai 2018 à 15h00.
- Au Cercle des Armées Saint-Augustin Paris.
- A dix (5x2) élèves délégués, lauréats des Lycées présentés et leur enseignant.

IX – Résultats et Modalités de réception :

- Invitation de dix élèves délégués des classes primées (5x2 élèves), accompagnés de leur enseignant (5).
- Ils sont invités à la journée du centenaire de l'Union Nationale des Combattants à PARIS :
 - cérémonie œcuménique sur le parvis Notre Dame, Messe à la Cathédrale.
 - déjeuner au Cercle Saint-Augustin. Remise des prix aux lauréats.
 - défilé avec 1000 drapeaux associatifs sur les Champs Elysées, Ravivage de la Flamme et remise d'une gerbe à l'Arc de Triomphe.
- Le déplacement (train, 2^{ème} classe ou voiture, 0,25€/Km), la nuit d'hôtel, les repas et la journée du 12 mai 2018 sont pris en charge par l'UNC.

X – Personnes à contacter pour tous renseignements :

M. Alain BURGAUD
 Membre du bureau national
 Président de la com/Centenaire UNC
 Organisation et fonctionnement
 02 51 54 92 87 – 06 21 93 81 19
alburgaud@laposte.net

M. Dominique MUSSET
 Membre de la com/Centenaire UNC
 Secrétaire du concours
 Gestion et administration
 01 77 02 67 65 – 06 84 31 72 54
domi.musset.lvd@gmail.com

Le Président Général
 de l'Union Nationale des Combattants
 Pierre SAINT-MACARY

Le Président
 de la commission « Centenaire »
 Alain BURGAUD